

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-287

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / Direction de la citoyenneté et de la légalité

89-2021-10-22-00004 - AP commission de contrôle des listes électorales
Villemanoche (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2021-10-22-00004

AP commission de contrôle des listes électorales
Villemanoche



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2021/1080
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Villemanoche**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0095 du 5 mai 2021 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Dominique YANI, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°SPSE-AGR-2021-0033 du 22 septembre 2021 instituant une délégation spéciale dans la commune de Villemanoche ;

Vu l'arrêté n°SPSE-AGR-2021-0034 du 1^{er} octobre 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Villemanoche en vue des élections municipales partielles intégrales ;

Vu l'arrêté PREF/DCL/BRE/2021/0579 du 21 mai 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans les 21 cantons du département de l'Yonne

Vu les propositions de la délégation spéciale par mél du 22/10/2021 ;

Considérant que, suite à la démission de l'intégralité du conseil municipal, il convient de nommer des représentants de la délégation spéciale pour le contrôle des listes électorales utilisées lors des élections municipales partielles intégrales des 21 et 28 novembre 2021 ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRETE

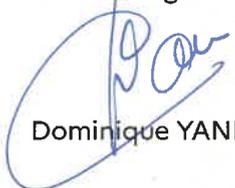
Article 1er : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Représentant de la délégation spéciale	Délégué de l'administration	Délégué du président du tribunal judiciaire	Représentant suppléant de la délégation spéciale	Suppléant Délégué de l'administration	Suppléant Délégué du président du tribunal judiciaire
Villemanoche	Roger LECOT	Monique FENAUX	Josiane BAZIN	Thierry SELLIER	Martine DELIDAI	Alain DELIDAI

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et la délégation spéciale de la commune de Villemanoche sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à AUXERRE, le 22 octobre 2021

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Dominique YANI